

Amani Cirimwami, Ezéchiél (République démocratique du Congo)

[Original: français]

Exposé des qualifications

La présente déclaration est soumise conformément à l'article 36, paragraphe 4 a), du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La République démocratique du Congo a l'honneur de présenter la candidature de Monsieur Ezéchiél Amani Cirimwami, ressortissant de la République démocratique du Congo, à l'élection des juges de la Cour. La nomination de Monsieur Cirimwami a été effectuée conformément à la procédure applicable en République démocratique du Congo pour la désignation des candidats aux plus hautes fonctions judiciaires, en conformité avec l'article 36, paragraphe 4 a), du Statut de Rome.

Monsieur Cirimwami jouit d'une haute considération morale, d'une impartialité et d'une intégrité reconnues, et réunit les conditions requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires dans son État. Son parcours professionnel se caractérise par une articulation rare et intégrée entre fonctions juridictionnelles, pratique des poursuites et contentieux international, soutenue par un engagement académique constant en droit international.

Sa candidature est présentée au titre de la **liste B** et repose sur une expertise reconnue en droit international, couvrant notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, tout en se distinguant par une expérience directe et substantielle en droit pénal et en procédure pénale.

En qualité de juge, Monsieur Cirimwami a statué sur des affaires pénales complexes impliquant l'appréciation de la recevabilité et de la valeur probante des éléments de preuve, l'évaluation de témoignages contradictoires et la garantie des droits de la défense, y compris dans des affaires nécessitant une gestion particulièrement attentive des éléments de preuve et de la crédibilité des témoins.

En qualité de procureur, il a dirigé des enquêtes relatives à des violations graves des droits humains, notamment dans des contextes impliquant des appréciations probatoires complexes, des témoignages sensibles et la poursuite de crimes internationaux graves. Il a ainsi acquis une expérience pratique dans la gestion de dossiers probatoires complexes et de questions liées aux témoins dans des environnements exigeants.

Monsieur Cirimwami dispose également d'une expérience approfondie du contentieux international. Il intervient en qualité de conseil devant plusieurs juridictions internationales, notamment la Cour internationale de Justice, le Tribunal international du droit de la mer et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, dans des affaires portant sur des violations graves du droit international, y compris des allégations de génocide et d'autres crimes internationaux. Cette pratique lui a permis de développer une maîtrise approfondie des questions complexes de preuve et de procédure dans le cadre de l'adjudication internationale.

Son profil est en outre renforcé par son engagement dans les fondements procéduraux de la justice internationale. Il a été chercheur au Max Planck Institute Luxembourg for Procedural

Law et a exercé les fonctions d'éditeur associé de la Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law, contribuant à l'un des travaux de référence majeurs dans ce domaine.

Monsieur Cirimwami est professeur associé de droit international à la Vrije Universiteit Brussel (VUB), professeur invité de droit international humanitaire à UCLouvain, et professeur invité en droits de l'homme et opérations militaires à la Royal Military Academy of Belgium. Titulaire de deux doctorats en droit, ses travaux portent notamment sur la poursuite des crimes internationaux et les dynamiques procédurales de l'adjudication internationale.

Monsieur Cirimwami a également contribué aux efforts internationaux visant à renforcer la lutte contre l'impunité des crimes internationaux, notamment par sa participation, en qualité de délégué plénipotentiaire et de membre du comité de rédaction juridique, à la Conférence diplomatique de Ljubljana ayant conduit à l'adoption de la Convention de Ljubljana–La Haye sur la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'autres crimes internationaux. À ce titre, il a été directement impliqué dans l'élaboration de dispositions relatives à la compétence, à l'entraide judiciaire et à l'extradition.

Son approche de la fonction juridictionnelle est guidée par la nécessité de garantir les plus hauts standards de rigueur probatoire, le respect strict des garanties procédurales et un équilibre attentif entre les droits de la défense et les intérêts des victimes, y compris dans des affaires impliquant des témoins vulnérables et des situations factuelles complexes. Il considère que la légitimité de la Cour repose sur la qualité et la cohérence de son raisonnement juridique.

Formé dans un système juridique de tradition civiliste et disposant d'une expérience du droit international et comparé, Monsieur Cirimwami est en mesure de contribuer efficacement aux travaux de la Cour dans un environnement juridique pluraliste. Il maîtrise le français et l'anglais et s'engage à être disponible pour exercer ses fonctions à plein temps.

Il présente un profil juridictionnel combinant une expérience pénale concrète et une expertise procédurale approfondie, lui permettant de contribuer aux travaux de la Cour avec clarté, rigueur et autorité dans le traitement des affaires complexes.